

Elus, agents : gérez la période électorale & le scrutin en toute sérénité

Agent

Pour

Membre du cabinet, du service communication, directeur ou responsable de service

Horaires

1/2 journée (9h-12h30)

Dates

Jeudi 4 septembre 2025 Vendredi 3 octobre 2025

Tarif

100€ TTC Financement collectivité

Lieu

La Rochelle / Lagord

Intervenantes

Me Hélène VIEL Avocat en droit public

Amélie SALMON Conseillère politique

Inscriptions

Uniquement en ligne depuis la page : https://www.oceanisavocats.fr/formation.htm

Contacts & informations

Cabinet Océanis Avocats contact@oceanis-avocats.fr oceanis-avocats.fr

BALLAST

contact@ballastconseil.eu ballastconseil.eu

Programme

8h45 - Café d'accueil

9h - 10h30: mises en situation

Par le biais d'une série de questions, testez et réactivez vos bons réflexes pour gérer la période électorale

10h30 - 10h45 : pause

10h45-12h30: apports théoriques

Points abordés:

- les droits & devoirs des agents en période électorale
- la gestion du scrutin, du bureau de vote et du dépouillement
- la communication de la collectivité et des éluscandidats en période électoral (cadre légal, critères d'appréciation du juge, sanctions)
 gestion du contentieux électoral (délai de
- gestion du contentieux électoral (délai de contestation, rôle de la commune, gestion de la collectivité pendant la période contentieuse)